

RW-3-12

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
AU
RWANDA

KIGALI, LE 18 octobre 1993

TELECOPIE

Adressée à : Ministère des Affaires Etrangères
Direction des Affaires Africaines et Malgaches
Madame BOIVINEAU

N° d'appel : 47.53.49.88

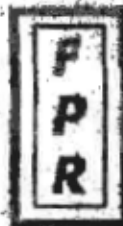
Nbre de pages : 5

A/s. Communiqué de presse du FPR en date du 11 octobre 1993./.

JUL
Il faudrait voir
Kigali
Commissariat
dans le quartier
de l'ambassade
à l'ambassade
Commissariat



FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS RWANDESE PATRIOTIC FRONT



Mulindi, le 11 octobre 1993

UNE MISE AU POINT

Deux mois viennent de s'écouler après la signature de l'Accord de Paix d'Arusha. Cet Accord avait suscité beaucoup d'espoir au sein de la Communauté Rwandaise. Aujourd'hui, la réalité invite à plus de circonspection. Le Gouvernement de Coalition actuel n'a pas mérité la confiance que le FPR avait placée en lui. Au contraire, il a entrepris des actions allant à l'encontre de l'Accord de Paix. Le Front Patriotique Rwandais vient d'envoyer au Président HABYARIMANA une lettre de protestation à ce sujet. Il doute de la bonne foi de son partenaire gouvernemental.

Le FPR avait même porté un grand intérêt aux rencontres avec les Autorités Rwandaises, les Responsables des Partis Politiques et des Confessions religieuses et même avec des bailleurs de Fonds. De ce côté-ci aussi, le FPR condamnait à déshonneur il s'indigne du parti pris, des préjugés et de la mauvaise foi rencontrés ici et là.

La présente contribution voudrait faire une mise au point. Elle se limitera à trois cas portant respectivement sur la violation de l'Accord de Paix d'Arusha, la mauvaise foi d'un partenaire extérieur et les contre-vérités du Président Rwandais. Le but de cet article est d'éclairer l'opinion nationale et internationale et de dénoncer publiquement toutes les manœuvres de diversion déclenchées contre l'esprit et la lettre de l'Accord de Paix d'Arusha.

Tentatives de violation de l'Accord de Paix

En signant l'Accord d'Arusha, le FPR s'engageait sans réserve à respecter le contenu de cet Accord. Sa signature impliquait l'acceptation totale de toutes les clauses de cet Accord. Et il en fut ainsi. Le FPR n'a jamais remis en doute ni en question aucun article de l'Accord de Paix. Il reste fidèle à ses engagements.

La partie gouvernementale, par contre, continue à tenir un double langage et à avoir une attitude équivoque vis-à-vis de l'Accord de Paix. D'une part le Président HABYARIMANA a signé l'Accord et d'autre part il persiste à le critiquer et à émettre des réserves susceptibles de semer la confusion dans l'esprit des gens. Certes le Président Rwandais a longtemps combattu l'aboutissement heureux de cet Accord qu'il a un jour qualifié de "chiffon de papier", mais l'apposition de sa signature au bas de ce Document aurait dû l'obliger à en accepter tout le contenu sans exclusive. Malheureusement, il n'en est pas le cas. Le Président Rwandais ne cesse d'émettre des réserves sur cet Accord qu'il a lui-même signé.

3, Avenue de L'Observatoire, #8: 1180 Brussels, Belgium. Tel: 32-2-374-5892, Fax: 32-2-374-4626

- 2 -

Ce fut le cas à Arusha, à Kinyihira et dernièrement encore à Bruxelles. Partout le Président Rwandais critique cet Accord sous prétexte qu'il n'est pas parfait. Un document de compromis pouvait-il être parfait ?

Il est extrêmement dangereux que le Président de la République continue à émettre des réserves et des doutes sur la Loi Fondamentale de son pays. La situation devient d'autant plus grave que ces réserves se traduisent en actions. Le Gouvernement actuel en effet, dominé par le Personnage du Président HABYARIMANA, commence à prendre des décisions susceptibles de porter préjudice à l'action du Gouvernement de Transition à Base Élargie. Il outrepassé ouvertement sa compétence. Aussi le Président de la Cour Constitutionnelle vient-il de sonner l'alerte dans sa lettre n° 012/11.02 du 30 septembre dernier. C'est qu'il y a dérapage. Le Président du FPR en a fait l'observation au Haut Responsable Rwandais.

Des contrevérités

Lors des pourparlers de Kinyihira entre le Président Rwandais et le Président du Front Patriotique Rwandais, il fut question des tournées de "remerciement" entreprises par Monsieur HABYARIMANA. Le Président du FPR, le Col. Alexis KANYARENGWE, dénonça publiquement ces tournées. Son discours admettait à la rigueur que "le principe en soi est louable mais que de pareilles missions seraient plus bénéfiques au peuple Rwandais si elles étaient porteuses du message de toutes les parties signataires de l'Accord de Paix c'est-à-dire si elles étaient réalisées après la mise en place du Gouvernement de Transition à Base Élargie". On se sépara sur ce constat, le sujet ne fut plus abordé.

Quels alors ne furent l'étonnement et la surprise du FPR d'entendre HABYARIMANA déclarer à Bruxelles, le 5/10/1993, que le FPR avait donné le feu vert à ces tournées présidentielles ! Que les deux parties s'étaient même entendues sur le contenu du message et sur le principe de le compléter éventuellement plus tard !

Jamais le FPR n'a cautionné ces voyages. Je défie quiconque affirmerait le contraire. Pourquoi alors ces contrevérités délibérées du Président Rwandais ? Pourquoi chercher à induire en arrear l'opinion nationale et internationale ?

L'arme du mensonge et de la mauvaise foi

Un autre cas de mauvaise foi ressort du Rapport de la Mission de Coopération Française à Kigali. Le Représentant Français de cette Mission, Monsieur CUINGNET Michel, a participé à la rencontre qui s'est tenue à Mulindi entre les Bailleurs de Fonds et le FPR. Le rapport (D 944) que le Premier Conseiller d'Ambassade Française, Monsieur W. BUNEL, a envoyé à ses supérieurs hiérarchiques est d'une mauvaise foi manifeste. Des insinuations tendancieuses, des mensonges et même des injures tiennent lieu d'arguments, Monsieur CUINGNET était venu avec des préjugés et des a priori ineffaçables, il est rentré avec ces mêmes préjugés, les a couchés sur papier et Monsieur BUNEL les a contre-signés. Voici quelques exemples :

Pour corroborer l'idée selon laquelle le FPR combattait la francophonie, Monsieur BUNEL écrit "la délégation du FPR, alors que chacun des membres du FPR semblait s'exprimer parfaitement en français, a demandé que l'échange se fasse en anglais avec traduction". C'est une affirmation gratuite.

- 3 -

La délégation du FPR comprenait huit personnes dont deux bilingues, trois francophones et trois anglophones dont Monsieur KABAYIJA porte-parole du FPR en matière de Planification, Affirmer que ce dernier - et il n'est pas le seul - "semblait s'exprimer parfaitement en français" relève de la mauvaise foi et du mensonge gratuit. Monsieur KABAYIJA est bien connu dans les milieux universitaires de NAIROBI. Tout le monde sait qu'il ne parle pas un seul traitre mot français. C'est vérifiable. Il est mal intentionné d'affirmer le contraire.

Le Représentant de la France se plaint du fait que lui et ses collègues aient été reçus dans un "bâtiment endommagé". Pourtant c'est ce même bâtiment, parfaitement indemne, qui a accueilli des personnalités de rang égal sinon supérieur à celui du Représentant de la Mission Française de Coopération au Rwanda. Il a eu l'honneur de recevoir les hôtes de marque tels le Représentant Résident du PNUD à Kigali, Monsieur LY; le Général Romeo DALLAIRE, chef de la Mission de Reconnaissance des Nations Unies; le Premier Ministre Agathe UWILINGIYIMANA; le Premier Ministre Désigné; l'Ambassadeur de Tanzanie etc... et bien d'autres hautes personnalités. Elles peuvent témoigner. Le FPR n'aurait absolument aucun intérêt ni politique ni diplomatique à loger ses hôtes dans un bâtiment endommagé alors que le site de Muindi dispose de maisons en bon état. Monsieur BUNEL a menti sciemment.

Quand un Gouvernement fait les priorités d'un autre Gouvernement

Le Représentant de la Mission de Coopération Française au Rwanda avait voulu que le FPR donne des propositions devant figurer dans le document demandé par la Banque Mondiale. Le FPR n'a pas voulu signer un chèque en blanc en donnant des propositions sur un document qui ne lui avait pas été soumis et dont il ne connaissait pas le contenu. Il a préféré faire le tour d'horizon des grands problèmes de notre pays. Mais il a clairement refusé de cautionner les actions du Gouvernement de Coalition qui dépassent sa compétence. Il semblait illogique en effet que ce Gouvernement, au lieu de réaliser son Programme d'Action "s'attèle à confectionner un document définissant les priorités et le Programme d'Actions à entreprendre par le prochain Gouvernement" (GTBE). N'est-ce pas ce "Prochain Gouvernement" qui devrait définir ses priorités et son Programme d'Actions ? C'est du moins l'avis du FPR. C'est pourquoi il a souscrit à ce que soit constitué un Etat-major ou une équipe de techniciens, sous la supervision du Premier Ministre Désigné, destiné à préparer le Programme de relance macro-économique du pays.

Le rapport contient d'autres inepties qu'il est inutile d'exposer ici. Elles montrent tout simplement le parti pris de la partie Française. Plus grave, le Représentant Français se met le doigt dans l'œil lorsqu'il ose affirmer que le porte-parole du FPR, le Dr KABAYIJA, n'a pas "la connaissance réelle de la situation économique et financière de son pays et ne semble pas maîtriser un programme de priorités à mettre en œuvre". La réalité est tout autre : le délégué à la Planification du FPR a d'autres connaissances et d'autres priorités que celles définies par la Coopération Française. Ces priorités sont contenues dans un document de Planification que la délégation venue de Kigali a demandé pourtant à consulter parce qu'elle en avait pris connaissance. Le document ne lui fut pas remis parce que le Comité Exécutif du FPR ne l'a pas encore rendu public. De là, à affirmer que le FPR n'a pas un programme de priorités ni la connaissance réelle du terrain, relève d'une bonne dose de mauvaise foi.

